

# ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : POUR UNE STRUCTURE INCLUSIVE

L'accueil des enfants en situation de handicap dans le cadre périscolaire et extrascolaire est un enjeu majeur de notre société contemporaine axée sur l'égalité des chances.

Chaque enfant, indépendamment de ses capacités et de ses différences, a le droit fondamental de participer pleinement à la vie sociale.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) constitue un complément essentiel de l'éducation formelle, offrant aux enfants un environnement stimulant et enrichissant en dehors des heures de classe. Cependant, pour les enfants en situation de handicap, cet espace peut présenter des défis spécifiques. C'est pourquoi il est primordial de rendre la structure inclusive et de s'adapter à ce que l'enfant est capable de faire et non de demander à l'enfant de s'adapter à la structure.

## A. L'ENFANT AVANT TOUT

L'enfant en situation de handicap est avant tout un enfant. Il est essentiel de prendre conscience que nombre de difficultés des enfants handicapés se retrouvent, à une moindre échelle, chez des enfants valides... Dès lors, toutes pratiques et postures seront essentielles pour tous et indispensables pour les enfants en situation de handicap, pour exemple, la gestion du bruit à la cantine.

Il est important que l'équipe prépare l'accueil. Il est conseillé d'établir un temps d'échange avec la famille/les tuteurs afin de connaître l'enfant et son fonctionnement. L'objectif de ce premier contact est d'en savoir plus sur le fonctionnement de l'enfant et non de connaître le diagnostic médical.

Ce qui va être utile pour une équipe, au-delà du diagnostic, c'est bien comment fonctionne l'enfant. Il est donc essentiel de poser des questions utiles pour vos temps d'animation.

Vous pouvez créer une fiche enfant qui recensera l'ensemble des informations nécessaires à l'accueil de l'enfant et ainsi la transmettre à l'équipe qui l'accompagnera (vigilance à la confidentialité). Cette fiche est un repère pour poser sa pratique et non une étiquette qui va stigmatiser l'enfant. Il est important de la faire évoluer puisque l'enfant va évoluer dans votre structure.

**Conseils :** Création d'une fiche enfant afin de connaître l'enfant.

**-Je suis... Je vis :** Prénom, Nom, Comment est-il scolarisé ? Va-t-il à la cantine ? Est-ce qu'il est dans un centre de loisirs ? Est-il suivi par d'autres professionnels ?

**-J'aime :** Ce qu'il aime faire chez lui, au centre de loisirs. Qu'est-ce qu'il sait faire seul ?

**-Je n'aime pas :** Qu'est-ce qui le met en difficulté ? Comment cela se déclenche ? Quels conseils pour l'aider ?

**-Dans la relation aux autres :** Va-t-il vers les autres ? A-t-il besoin de moment seul ? Sait-il jouer avec les autres ?

**-Quand je suis contrarié, angoissé :** Qu'est-ce qui peut le mettre en colère ? Comment cela se matérialise ? Comment les éviter ?

## B. LE PARTENARIAT ET L'ÉCHANGE

Dans le cadre de la préparation à l'accueil il est essentiel d'oser aller échanger avec les personnes et les professionnels qui gravitent autour de l'enfant.

Si l'enfant bénéficie d'un suivi spécialisé, osez prendre contact avec les professionnels concernés pour vous assurer d'un accompagnement transversal et pour créer une synergie d'échanges. Il est important d'établir une communication ouverte et transparente entre la famille et l'équipe éducative. Les personnes qui connaissent l'enfant sont les meilleurs « indicateurs ». Il est essentiel que l'information circule entre les différents professionnels sur chaque temps de la journée de l'enfant.



#### **Conseils pour les échanges avec la famille :**

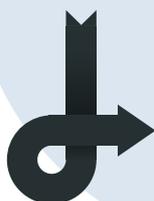
En cas de difficultés d'accompagnement relatez des faits mesurables et observables aux parents.  
Ne pas aborder que des faits négatifs. Appuyez-vous sur ce qui a fonctionné (aussi minime soit-il).  
Mettez en avant les actions concrètes que vous avez mises en place.

## **C. SUIVI ET AJUSTEMENT**

Pour favoriser la continuité de l'accueil et l'évolution de ce dernier, un suivi régulier de l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans votre structure périscolaire et votre centre de loisirs est nécessaire. Afin de rendre ce travail efficace il est important d'écrire. Garder une trace écrite facilite la transmission et la continuité d'une évolution.

Si votre équipe est constamment en mouvance (turn over), il est important de capitaliser le travail qui a déjà été mis en place. Dès lors, écrivez des bilans pour faciliter et fluidifier l'arrivée de nouveaux professionnels dans votre structure.

L'accueil de l'enfant n'est pas figé, votre pratique va évoluer en fonction de l'évolution de l'enfant.



#### **Conseils :**

Il est important de faire des temps de bilans (écrits) pour faire évoluer la fiche enfant que vous avez construite en début d'accueil. L'enfant va évoluer et vos pratiques aussi. Gardez une trace facilitera la transmission !  
Faites des bilans sur le même canevas que vos fiches enfants ainsi vous pourrez les faire évoluer.

## **D. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

### **a. La formation**

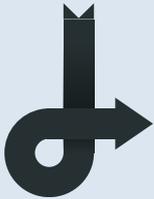
Les animateurs peuvent parfois dire « qu'ils ne sont pas formés » pour accueillir un enfant en situation de handicap ou « qu'ils ne savent pas comment faire ». Comme mentionné plus haut : il est tout d'abord essentiel de connaître l'enfant et son mode de fonctionnement.

Il est important d'avoir en tête que chaque professionnel apprend toujours de l'expérience et des « astuces » des autres membres de l'équipe. Il est indispensable de s'écouter et d'avoir une cohérence d'équipe.

Pour une approche globale les formations/sensibilisation de votre équipe sont bénéfiques. Quand on parle d'équipe il est important de voir l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'accueil de l'enfant (agents de services de restauration, personnels affectés à la gestion des inscriptions). Chaque professionnel a un rôle à jouer sur un accueil inclusif.

En complément, il est très intéressant de pouvoir aménager des temps d'échanges de pratiques pour consolider les compétences de toute l'équipe.

Le PRHEJI (Pôle Ressources Handicap Enfance Jeunesse Isère) peut vous accompagner dans cette démarche. La mission de ce pôle est d'accompagner l'ensemble de l'équipe et ainsi renforcer la cohérence d'équipe dans le cadre de l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques.



### Conseils :

Mise en place d'un référent handicap au sein de votre équipe. Il est vu comme un repère mais ne doit pas se substituer à la sensibilisation/formation et à l'accompagnement de TOUTE l'équipe.

Mise en place de temps de préparation d'outils pédagogiques pour faciliter l'accueil de tous les enfants.

*Exemple* : faire un atelier de création de frise temporelle, de repères visuels.

## b. La posture professionnelle

Accueillir un enfant en situation de handicap n'est pas forcément synonyme de davantage de travail. Cela implique surtout de planifier des étapes clés : préparation de son accueil puis observation in situ pour prévoir des adaptations et engager une stratégie d'équipe.

L'équipe est l'élément facilitateur primordial et central dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap. Chaque posture et action a des conséquences sur le comportement de l'enfant accueilli : « Si je ne change pas ma pratique, l'enfant ne changera pas ».

Pour affiner sa posture :

-Apprendre à connaître l'enfant

-Être cohérent dans l'ensemble de sa pratique collective

-Jouer avec les enfants et ne pas se positionner comme surveillant = rendre l'apprentissage ludique pour minimiser les comportements inadaptés.

-Planifier et organiser ne veut pas dire limiter l'expression et la liberté.

## E. LES AMENAGEMENTS

En préparant l'accueil d'un enfant en situation de handicap il est important de recenser les besoins spécifiques de l'enfant en termes d'accessibilité, d'équipement spécialisé ; mais pas uniquement :

L'aménagement de sa propre pratique professionnelle est indispensable.

En périscolaire (temps de cantine par exemple) il est conseillé d'avoir une vigilance aux temps de transitions et aux temps libres. Souvent ces moments plus informels, sont des temps en autonomie pour les enfants où ils se « lâchent » car moins organisés, cadrés.

Pour ceux qui n'ont pas la capacité à être autonomes, des comportements que l'on considère inadaptés peuvent surgir.

Les mots clés pour les meilleures pratiques professionnelles sont :

-Ritualiser

-Programmer

-Anticiper

-Favoriser la cohérence d'équipe

-Mettre en place des repères visuels (temps + espaces)

## Conseils :

*Exemple :* Planning d'un périscolaire cantine avec affichage d'une frise temporelle.

Instaurer un maximum de rituels + repères spatio-temporels afin de guider les enfants et faciliter le travail de l'animateur

1-Appel dans les classes

2-Dispatch des enfants sur les pôles d'activités (zones ballons, zones jeux calmes, zones jeux collectifs)

3-Mise en route du time timer (20 minutes)

4-A la fin du time-timer rassemblement dans la zone bleue

5-Alimenter cette zone d'attente par des jeux flash et/ou plaquette de concentration

6-Entrée au réfectoire :

a.Plan de table

b.Déclinaisons des missions des enfants (chef de table, maître du temps, Serveur du pichet d'eau...)

c.Rituels d'animation pour un retour au calme si trop de bruit

d.Rituel de clôture de repas

Ce document a pour but de montrer qu'une structure développant une approche globale et une synergie de partenariats entre les différents acteurs (familles et professionnels) associée à une équipe outillée et sensibilisée, pourra offrir un environnement enrichissant et stimulant pour tous les enfants dont ceux en situation de handicap.

**Rappel réglementaire :** Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) fixe un cadre général pour l'accueil de tous les mineurs qu'ils soient ou non en situation de handicap et la prise en compte de cette inclusion dans le projet éducatif de l'organisateur : « Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil. Le projet pédagogique précise les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps. Il doit être communiqué avant l'accueil aux représentants légaux des mineurs. » (Articles R227-23 R227-26 du CASF)."

**Le PRHEJI** a pour mission de vous accompagner et vous soutenir dans cette démarche. Différents moyens : humains, matériels et financiers sont disponibles.



[enfance-jeunesse@prheji.fr](mailto:enfance-jeunesse@prheji.fr)

[www.prheji.fr](http://www.prheji.fr)



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Isère

Service Départemental à la Jeunesse, à  
l'Engagement et aux Sports - SDJES 38

[sdjes38-pedt@ac-grenoble.fr](mailto:sdjes38-pedt@ac-grenoble.fr)

[www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr)



[secretariat-interventions-sociales.cafisere@caf.cnafmail.fr](mailto:secretariat-interventions-sociales.cafisere@caf.cnafmail.fr)

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)